

1) Règlements 2019/2020 suite à réunion de rentrée avec les clubs du 8 Septembre 2019

La réglementation qui s'applique est la réglementation de la commission Sportive Nationale amendée de quelques points spécifiques par la commission sportive Bretagne, ces points sont reconduits par tacite reconduction lors de la réunion de rentrée avec les clubs

2) Points spécifiques de la commission sportive BRETAGNE Roller Hockey

2-1) Effectifs d'une équipe

2-1-1) Compétitions phase régionale jeunesse U11 à U17:

Une équipe doit avoir un effectif minimum de 5 joueurs et un gardien et un effectif maximum de 14 joueurs et de 2 gardiens.

2-1-2) Compétitions Séniors Régional:

Une équipe doit avoir un effectif minimum de 5 joueurs et un gardien et un effectif maximum de 14 joueurs et de 2 gardiens.

2-1-3) Championnat de Pré-National:

Une équipe doit avoir un effectif minimum de 6 joueurs et un gardien et un effectif maximum de 14 joueurs et de 2 gardiens.

2-2) Restriction de participation aux matchs des championnats seniors:

Tout joueur est autorisé à jouer dans toutes les équipes seniors de son club en respectant les conditions suivantes:

Un joueur ayant participé à quatre matchs avec une équipe senior est attaché à cette équipe qui devient celle de référence pour ce joueur.

Tout joueur référencé est autorisé à jouer trois matchs dans chacune des autres équipes de son club à tout moment de la compétition.

2-3) Sanctions sportives et financières Commission Sportive Bretagne:

2-3-1) Forfaits :

Les forfaits entérinés ouvrent des sanctions sportives et financières en l'encontre des équipes fautives.

A/ Sanction sportive: - 2 points pour l'équipe fautive et + 3 points en faveur de l'équipe non fautive, score 5 à 0 en faveur de l'équipe non fautive.

B/ Sanction financière: Une sanction financière est infligée à toute association ayant été sanctionnée d'un forfait général. Le montant de la caution de participation est fixé par l'annexe « C ». Pour le premier et le second forfait la sanction financière est modulée. Il n'y a pas de sanction financière pour les Séniors Région

Pour les compétitions du ressort de la Commission Sportive Roller Hockey Bretagne l'application des sanctions est définie par le tableau suivant :

Championnats	Pré-national	Seniors Région	Jeunesse
1 ^{er} forfait	Sportive + 100€ caution	Sportive	Sportive
2 ^{ème} forfait	Sportive + 200€ caution	Sportive	Sportive + 1/3 caution
3 ^{ème} forfait: forfait général	Sportive + 300€ caution	Sportive	Sportive + financière (retenue de la totalité de la caution de participation).

2-3-1 Feuilles de match et module des résultats :

A) Feuilles de matchs :

Le club organisateur de la journée transmet par SCAN les feuilles de matchs mardi soir au plus tard à la Responsable des Championnats pour contrôle à l'adresse mail suivante :

viviane.massa@orange.fr

B) Module des résultats

Pour chaque match de la journée le club qui reçoit (en Equipe A sur la feuille de match) remplit le module de résultats de la FFRS mardi soir au plus tard

C) Sanction

Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée par une amende de 50€

2-4 Salles

2-4-1) Catégorie Jeunesse U15 à U17 (La catégorie U20 réglementation nationale)

Les salles utilisées pour ces catégories doivent être équipées de balustrades obligatoires et de filets si possibles

2-4-2) Catégories Sénior PRENAT et REGION

Les salles utilisées pour ces catégories doivent être équipées de balustrades obligatoires et de filets si possibles

2-4-3) Catégories Jeunesse U11 à U13

Les salles utilisées pour ces catégories peuvent être équipées de balustrades basses